

**MODELE DE RAPPORT D'ACTIVITÉ
PORTANT SUR L'ANNÉE 2018**

**RAPPORT D'ACTIVITÉ
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS
DE L'ALLIER**

Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation¹

Préambule, la commission de surendettement des particuliers de L'ALLIER est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 21 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts

Les dépôts de dossiers enregistrent un recul de 16,2 % contre 12,7% en AURA et 9,6% en France, en partie expliqué par un plus faible taux de redépôt après suspension d'exigibilité (-2.7 pp par rapport à AURA). La commission depuis maintenant 2 années préférant aller vers des solutions pérennes, les dépôts attendus sont en baisse. Néanmoins, le taux de redépôts en proportion est en hausse de 1 point d'une année sur l'autre et s'établit 2 points au-dessus de la moyenne régionale ou nationale. Près de 21 % des dossiers présentent un bien immobilier (contre 13,3 % en Aura et 11,7% en France) ce qui incite à tenter de conserver l'habitat mais la grande précarité des situations tant du point de vue de l'emploi, que des situations familiales pèsent sur la stabilité des budgets et donc des solutions mises en place.

Recevabilité et orientation

La proportion des dossiers irrecevables s'inscrit en baisse de 1,2 point mais s'établit au-dessus des références régionale et nationale. Sur 75 dossiers décidés irrecevables 34 (soit 45,3 %) le sont en raison de l'inéligibilité du demandeur. Aussi, seuls 41 dossiers ne présentent pas de situation de surendettement, ou bien cette dernière peut être réglée en moins de 6 mois ou par la valorisation d'un bien ou d'une épargne.

La proportion des dossiers orientés en PRP sans LJ s'accroît dans le même trend qu'au niveau national. La proportion des orientations vers une PRP avec LJ s'accroît également (de 2,4 pp contre 0,3 en Aura et 0,2 en France), conformément à la présence plus récurrente d'un bien immobilier.

Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes (explication à donner sur la répartition des dossiers traités)

Le nombre de dossiers clôturés (avant, après recevabilité et sans mesure après échec) est en hausse de 3 points et est supérieur de près de 2 points aux références. L'harmonisation du traitement des dossiers et la tenue des délais de traitement à la recevabilité sont probablement à l'origine de cette hausse (moins de relances adressées aux débiteurs).

Le traitement des dossiers suit la tendance des orientations avec une hausse des dossiers faisant l'objet de mesures imposées de RP sans LJ. Les plans conventionnels dorénavant réservés au seul traitement des dossiers avec bien immobilier s'inscrivent à la baisse (-5 points) et sont en proportion plus élevés qu'en région ou en France (cf dossiers déposés et présence d'un bien). L'endettement financier médian est un peu plus important que pour la région ou la France, sous l'impact des prêts immobiliers présents dans 18.8 % des dossiers présentant un endettement financier contre 14.7 % en région et 16,7% en France, pour un nombre médian de dettes financières plutôt inférieur (3,5 contre 4). In fine, l'endettement global médian est légèrement inférieur en Allier (endettement non financier plus modéré).

¹ « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

Mesures pérennes et mesures provisoires

Malgré le repli enregistré, le taux de mesures provisoires s'établit à 71,8 % et reste encore supérieur aux références. Redressé par ailleurs de la sur proportion des clôtures et irrecevables dans le nombre de dossiers traités, le taux de mesures pérennes serait de l'ordre de 74 % soit inférieur de seulement 2,5 pp de la moyenne nationale. Le recours à la suspension d'exigibilité des créances s'avère encore un peu trop élevé. Le taux supérieur de plans conventionnels provisoires s'explique par la présence de biens immobiliers plus fréquente.

**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRETARIAT
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCEDURE ET AVEC DES
ORGANISMES TIERS**

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions²	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du tribunal	2	Restitution plénière et présentation/formation du portail « tribunaux » Retour d'expérience sur ouverture portail et re matérialisation
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	5	Traitement des dossiers conjoints avec BDF en début de séance Participation à la révision de la charte de fonctionnement de la CCAPEX
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	9 101	Présentation de la procédure de surendettement, de la gestion du budget.
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale		
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	2 20	Présentation de la nouvelle procédure du surendettement et réunion sur l'inclusion bancaire
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...	1 5	Réunion sur l'inclusion bancaire
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	2	Éducation nationale : enseignement secondaire :4 personnes (conseiller pédagogique et 3 chefs d'établissement) Enseignement supérieur : responsable de l'ESPE

À compléter si nécessaire par l'ajout d'éléments qualitatifs supplémentaires

Relations avec les Tribunaux :

L'objectif de cette concertation visait à prendre contact avec l'ensemble des intervenants, greffiers et juges des tribunaux (3) du département, puis de porter des informations (i) sur la pérennité du traitement des dossiers en rappel de la circulaire ministérielle et les modalités de mise en œuvre de la législation (ii) sur la mise à disposition du portail Tribunal par la BDF dans le cadre de la dématérialisation des dossiers. La deuxième réunion était convenue afin de réaliser un retour d'expériences sur la mise en place de la nouvelle procédure et du déstockage des dossiers mis de côté temporairement pour mise à niveau du système d'informations.

Depuis de nombreux échanges par mail et communication téléphonique sont intervenus pour évoquer les difficultés inhérentes à la re matérialisation des dossiers.

Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX) :

Les deux commissions ont coopéré pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsions des ménages surendettés.

² (organisées ou participation)

Les évolutions observées dans les relations avec la CCAPEX dans le cadre de la mise en œuvre de la loi ALUR : connaissance plus approfondie des dossiers en commun permettant d'adapter au mieux les propositions et de ne pas proposer des solutions qui seraient inefficaces (par exemple dans le cas de procédures de rétablissement personnel). Collaboration à la réécriture de la charte pour ce qui est des relations entre les 2 commissions et de la nécessité de garantir la sécurité des échanges informatiques (actuellement informations données oralement lors de la CCAPEX).

Relations avec les organismes et les travailleurs sociaux :

Un stage pratique organisé au sein du secrétariat a été organisé au profit de d'un travailleur social, dans le cadre de la rédaction d'un mémoire de fin d'études.

PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

La principale difficulté rencontrée est le nombre élevé de dossiers déposés inéligibles par le statut d'entrepreneur du débiteur ou bien la présence de dettes professionnelles. Malgré la formation d'une centaine de travailleurs sociaux, ce point reste une difficulté soulevée parfois en séance par la DDFIP.

34 dossiers sur 75 irrecevables relèvent de cette difficulté : 23 débiteurs sont encore inscrits comme professionnels et 11 présentent des dettes professionnelles.

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

La principale difficulté reste l'impossibilité d'accompagner réellement les personnes en grande difficulté, les recommandations restant bien souvent lettre morte, n'étant pas par ailleurs adressées à des travailleurs sociaux qui contacteraient le débiteur. Ce constat est particulièrement prégnant dans le cadre de PRP successives.

La commission s'interroge sur ce que pourrait être une procédure d'accompagnement adéquate (Conseil Général ?) qui permettrait de contacter les débiteurs pour leur proposer un suivi budgétaire ou une aide à la mise en place du plan (surtout lorsque le débiteur n'a pas été accompagné dans sa démarche de déposant) ; cette possibilité restant bien sûr soumise à l'accord in fine du débiteur.

Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

La re matérialisation a posé des difficultés aux greffes et juges. Néanmoins, avec un juge du département, malgré la réunion proposée pour expliquer la re matérialisation, à laquelle ce juge ne s'est pas présenté, les critiques ont été très véhémentes à l'encontre du secrétariat de la commission et de la Banque de France.

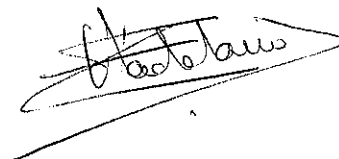
Un contact a été pris avec le président du Tribunal de Grande Instance concerné. Une nouvelle réunion sera programmée prochainement avec l'ensemble des acteurs.

Date : le 15 février 2019

La présidente de la Commission
Madame Marie-Françoise LECAILLON
Préfète de l'Allier



Le secrétaire de la Commission
Madame Flavienne CHADELAUD
Directrice départementale de la Banque de France



ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
DONNÉES D'ACTIVITE 2018

Indicateurs	2017	2018	variation 2018/2017 (en %)
Dossiers déposés	1458	1222	-16,2%
Proportion de dossiers déposés avec bien immobilier		20,9%	
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	47,7%	48,7%	
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	12,9%	10,6%	
Dossiers décidés recevables par la commission	1302	1117	-14,2%
Dossiers décidés irrecevables par la commission	91	75	-17,6%
Dossiers orientés par la commission	1309	1125	-14,1%
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier		44,4%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)	43,5%	46,2%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ)	1,8%	4,2%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	54,6%	49,6%	
Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)	1391	1427	2,6%
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	5,5%	8,3%	
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	6,5%	5,3%	
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	37,8%	40,1%	
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	1,4%	2,5%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	14,5%	9,4%	
<i>Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)</i>	7,8%	4,9%	
<i>Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)</i>	6,7%	4,5%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	32,2%	34,5%	
<i>Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)</i>		24,2%	
<i>Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement</i>		13,9%	
<i>Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)</i>		10,2%	
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement (C+D+F+H)		71,8%	
Dossiers jugés recevables à la suite d'un recours sur la décision d'irrecevabilité ou déchéance		13	
Dossiers jugés irrecevables à la suite d'un recours sur la décision de recevabilité		8	

STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

Indicateurs	Données commission	Données région	Données nationales (France métropolitaine)
Proportion de dossiers décidés irrecevables*	5,3%	4,3%	4,6%
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ*	40,1%	44,4%	41,5%
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs*	9,4%	6,8%	7,7%
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	34,5%	37,3%	38,5%
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement*	71,8%	78,5%	76,6%

*en % de dossiers traités

ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ TYPOLOGIE DE L'ENDETTEMENT

Nom géographique	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Allier	Dettes financières	33 823	976	4 335	76,2%	86,5%	14 244	3,5
	<i>dont dettes immobilières</i>	14 883	184	305	33,5%	16,3%	72 611	1,0
	<i>dont dettes à la consommation</i>	17 997	843	3 302	40,6%	74,7%	12 588	3,0
	<i>dont autres dettes financières</i>	943	569	728	2,1%	50,4%	700	1,0
	Dettes de charges courantes	5 448	922	4 207	12,3%	81,7%	3 161	4,0
	Autres dettes	5 103	649	1 526	11,5%	57,5%	1 556	2,0
	Endettement global	44 374	1 128	10 068	100,0%	100,0%	18 164	8,0

Nom géographique	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Auvergne-Rhône-Alpes	Dettes financières	524 565	14 491	66 098	73,9%	87,4%	13 917	4,0
	<i>dont dettes immobilières</i>	244 233	2 128	3 788	34,4%	12,8%	95 665	1,0
	<i>dont dettes à la consommation</i>	266 890	12 913	51 346	37,6%	77,9%	12 220	3,0
	<i>dont autres dettes financières</i>	13 442	8 647	10 964	1,9%	52,2%	828	1,0
	Dettes de charges courantes	89 993	13 717	56 924	12,7%	82,7%	3 625	3,0
	Autres dettes	94 926	9 816	22 151	13,4%	59,2%	1 953	2,0
	Endettement global	709 484	16 577	145 173	100,0%	100,0%	18 946	8,0

Nom géographique	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
France métropolitaine	Dettes financières	4 925 046	128 335	600 838	74,6%	86,8%	14 884	4,0
	<i>dont dettes immobilières</i>	2 321 153	21 505	37 583	35,2%	14,5%	93 503	1,0
	<i>dont dettes à la consommation</i>	2 493 589	115 651	474 676	37,8%	78,2%	12 734	3,0
	<i>dont autres dettes financières</i>	110 304	70 537	88 579	1,7%	47,7%	800	1,0
	Dettes de charges courantes	818 332	120 167	484 522	12,4%	81,3%	3 507	3,0
	Autres dettes	854 730	82 524	184 380	13,0%	55,8%	1 696	2,0
	Endettement global	6 598 108	147 853	1 269 740	100,0%	100,0%	19 426	8,0